

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Pouvoir : LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.



DELBU2024-09-061

Biodiversité et environnement : Convention 2024-2027 avec les partenaires du programme d'éducation à l'environnement porté par l'agglomération à destination des écoles maternelles et primaires

Considérant la compétence de l'Agglomération en matière d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté ;

Considérant l'intérêt et la réussite du programme d'éducation à l'environnement proposé aux écoles primaires et maternelles de l'Agglomération depuis 2018 ;

Considérant la nécessité de mettre en place de nouvelles conventions avec les partenaires du programme pour la période 2024/2027 ;

Considérant la liste des partenaires proposés pour le programme 2024/2027 et la répartition budgétaire maximum :

- Centre Forêt Bocage	5 500 €/an
- War-dro an Natur	5 500 €/an
- Eau et Rivières de Bretagne	5 500 €/an
- Abbaye de Beauport (AGRAB)	4 000 €/an
- Domaine de La Roche Jagu (Département)	Pas de facturation *
- Smitred-Valorys	Pas de facturation
- Maison de l'estuaire	Pas de facturation

** ce point sera revu avec le Conseil Départemental*

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide la liste des partenaires du programme d'éducation à l'environnement porté par l'Agglomération et la répartition de l'enveloppe financière entre ces partenaires ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions 2024/2027 avec les partenaires : l'association de la Forêt et du bocage, War-dro an Natur, Eau et Rivières de Bretagne, l'AGRAB (pour l'Abbaye de Beauport) et le Département (pour le Domaine de la Roche Jagu).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

